

N° de risque	Dénomination du risque	Définition du risque
Les risques physiques		
R01	Risques de Chutes de hauteur et escaliers	Peuvent survenir dès l’instant que les pieds ont quitté le sol. D’autant plus graves que la hauteur est importante.
R02	Risques de Chutes de plain-pied	Peuvent survenir par glissade sur un sol dégradé, mouillé ou obstacles sur passages encombrés.
R03	Risques liés à l’activité physique et aux manutentions manuelles	Peuvent survenir par efforts violents en manipulant des charges lourdes, par la multiplication du port de charges moyennes, par l’adoption de postures contraignantes de façon prolongée, par la répétitivité de gestes à cadence contrainte.
R04	Risques liés à la manutention mécanique	Peuvent survenir à la suite de la chute, heurt, renversement de la charge manutentionnée par des chariots élévateurs, transpalettes, ponts.
R05	Risques liés aux effondrements et chutes d’objets	Peuvent survenir en provenant du stockage d’un étage supérieur ou de l’effondrement des matériaux.
R06	Risques liés aux circulations dans l’entreprise	Peuvent survenir par heurt d’une personne par un véhicule ou choc entre deux véhicules. Atteintes potentiellement graves sur tout l’organisme.
R07	Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations...)	Risque de blessure par l’action mécanique d’une machine, d’une partie de machine, d’un outil portatif à main, brûlures...
R08	Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets	Peuvent survenir par intoxication, allergie, brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre sous forme de gaz, de particules. Risques de maladies professionnelles. Ce risque prend en compte les poussières, l’amiante et le tabac.
R09	Risques liés à l’électricité	Risque de brûlures, d’électrisation et d’électrocution suite à un contact avec un conducteur électrique.
R10	Risques liés aux ambiances thermiques	Risque d’inconfort, de fatigue, de malaises, de dermatoses. Dans le cas de températures extrêmes ou écarts brusques ou très importants de température : gelures, hyperthermie, coups de chaleur...
R11	Risques et nuisances liés au bruit	Risque d’inconfort, de fatigue ou de maladie professionnelle (la surdité est irréversible). Risques d’accidents par défaut d’audition de consignes, d’arrivée de véhicule ou d’alarme.
R12	Risques et nuisances liés à l’éclairage	Risques pour la vision en cas de défaut d’éclairage, mais aussi de TMS en cas de reflets induisant des mauvaises positions.
R13	Risques liés aux écrans	Peuvent survenir par utilisation prolongée. TMS, problèmes visuels, fatigue, pertes d’attention.
R14	Risques liés à un manque d’hygiène	Peuvent survenir par non-respect des règles de sécurité sanitaire, par manque de propreté des locaux et manque d’entretien des systèmes de ventilation, par défaut de vêtements propres : risques d’infections, d’intoxications...

R15	Risques d'incendie et d'explosion	Risques rares mais potentiellement graves, risque de brûlures, d'intoxication, d'écrasement, de projections d'éclats...
R16	Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)	Risques liés à une activité inhabituelle, encombrement, sols mouillés lors du nettoyage, opération de maintenance...
R17	Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation	Risques liés à une absence de coordinateurs sécurité, d'analyse des accidents (manque de travail / implication / collaboration avec le CSE, absence d'organisation des secours, absence de contrôles...) Absence de formation.
R18	Risque Routier	Risques d'accidents entre deux ou plusieurs véhicules (accidents domicile - bureau, transport, livraison...) dans les déplacements professionnels ou de trajet, mais aussi les accidents entre piétons et véhicules.
R19	Rayonnements ionisants et non ionisants	Risques d'accident et d'atteinte à la santé avec des conséquences plus ou moins graves selon les rayonnements qui peuvent être émis par certains appareils ou provenir spontanément de matériaux. Sont concernés, entre autres, les ondes WIFI, les signaux des téléphones portables.
R20	Les risques liés aux agressions	Peuvent survenir par agressions physiques ou verbales, externes à l'entreprise tel le vol, la colère d'un client...
R22	Risques liés à l'environnement industriel (voisinage dangereux...)	Ce sont les risques industriels ou technologiques générés par l'entreprise, qui impactent l'environnement : eau, air, bruit... Et les risques d'agressions extérieures impactant l'entreprise : inondations, mouvements de terrain, tempête, sécheresse...
R23	Travailleurs isolés	Risque présent lorsque l'on réalise une tâche dans un environnement de travail où l'on ne peut être vu ou entendu directement par d'autres personnes. Cet isolement peut être physique ou psychique. L'isolement est un facteur d'aggravation des dommages.
R99	Accessibilité handicap	Ce sont les risques liés au défaut d'accessibilité.

Les risques psychosociaux

R21	Risques psychosociaux (RPS)	Les RPS regroupent le stress, les violences externes et les violences internes. Ils se traduisent par un mal-être au travail, un sentiment d'épuisement professionnel ou une souffrance mentale et/ou physique. Ils peuvent être liés à une organisation du travail inadaptée, des tâches répétitives, des contacts clientèle nombreux, du harcèlement... Les RPS sont divisés en sous-catégories.
DONT : R211	RPS - Exigences du travail	Se rapportent principalement aux déterminants relatifs à l'intensité et à la complexité du travail. Cette catégorie comprend les notions d'«exigences psychologiques» et «d'efforts» mais plus largement les contraintes de rythme, l'existence d'objectifs irréalistes ou flous, l'exigence de polyvalence non maîtrisée, les instructions contradictoires, les longues journées de travail, le travail en horaires atypiques, l'imprévisibilité des horaires de travail...
R212	RPS - Insécurité du travail	L'insécurité de la situation de travail comprend à la fois l'insécurité socio-économique (la peur de perdre son emploi, les changements mal anticipés, le retard dans les versements des salaires, le non-maintien du niveau de salaire, les contrats de travail précaires) et le risque de changement non maîtrisé de la tâche et des conditions de travail (les restructurations, l'incertitude sur l'avenir de son métier, les changements de qualification ou de métier sans préparation...).
R213	RPS - Conflits de valeurs	Les conflits de valeurs renvoient à l'ensemble des conflits intrapsychiques consécutifs à la distorsion entre ce qui est exigé au travail et les valeurs professionnelles, sociales ou personnelles des salariés. Par exemple : faire un travail que l'on juge inutile, vendre un crédit à des personnes à très faibles revenus, faire la promotion d'une méthode que l'on sait inefficace, ne pas pouvoir faire son travail comme il devrait être fait (qualité empêchée) etc...
R214	RPS - Exigences émotionnelles	Se rapportent à la relation avec les personnes dans l'environnement de travail, à la nécessité de maîtriser et façonner ses propres émotions : exigence de sourire ou de bonne humeur, tensions avec le public, contact avec la souffrance ou la détresse humaine, faire face à des violences physiques ou verbales.
R215	RPS - Autonomie	Se rapporte à la possibilité d'être acteur dans son travail. Cela inclut non seulement les marges de manœuvre (la possibilité de s'auto-organiser dans son travail, des faibles marges de manœuvre pour réaliser les tâches, des contraintes de rythme de travail, des objectifs peu clairs) mais également la participation aux décisions qui concernent directement son activité ainsi que l'utilisation et le développement de ses compétences, par exemple une sous-utilisation des compétences du travailleur.
R216	RPS - Relations au travail	Se rapportent aux relations avec la hiérarchie, les collègues. Des bonnes relations au travail passent par : <ul style="list-style-type: none"> - une vision claire des tâches à accomplir - une solidarité entre collègues, un collectif de travail - des espaces discussion pour les travailleurs ou encore une animation des instances représentatives du personnel - l'absence de violence physique ou morale au sein de l'entreprise - une reconnaissance du travail effectué, de la qualité fournie et des efforts mis en place - un encadrement de proximité actif pour animer l'équipe, organiser les tâches et gérer les difficultés. - l'attention portée au bien-être des salariés